

POLITIQUES ET PROCÉDURES Ressources humaines

Politique de prévention - Éclosion et propagation d'un virus.

Objectif:

Alors que la population apprend à vivre avec la nouvelle réalité du virus de la COVID-19, Station Mont Tremblant souhaite ajuster ses directives pour refléter cette évolution. La présente politique a donc pour but de rappeler à tous, que chaque individu a la responsabilité sociale de se protéger et de protéger les autres d'une transmission de virus, quel qu'elle soit, en suivant les règles d'hygiène et sanitaire établies par les instances compétentes.

À noter que la politique a été mise à jour selon les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec et de la CNESST.

Portée :

Tous les équipiers syndiqués, les cadres & professionnels, les directeurs et les membres de l'équipe exécutive, les consultants et les bénévoles (ci-après appelés équipiers).

Date d'entrée en vigueur :

Immédiatement et jusqu'à ce que l'exécutif en suspende son effet.

Mise à jour : octobre 2023

Politique

Les virus ont toujours fait partie de notre vie, ne serait-ce que les virus du rhume et de la grippe (influenza). Chaque virus comporte ses particularités et ses modes de prévention.

Cette politique vise à rappeler à tous les équipiers les règles de prévention de base permettant de réduire la propagation de ces virus incluant celui de la COVID-19 et ses variants.

Surveillez vos symptômes

 Soyez attentif à votre état de santé et à l'apparition de symptômes de maladies respiratoires infectieuses comme la fièvre, la toux, la perte soudaine du goût ou de l'odorat, les maux de gorge, les écoulements nasaux et la congestion nasale.

Préparée par:J.F. Girard-B./N. Maves/S.Version:3Politique:HerreraDate:octobre 2023Page 1 de 3

Approuvée par: Comité exécutif

En cas de symptômes

- Si vous avez de la toux, un mal de gorge ou de la congestion nasale ou tout autre symptôme, portez un masque.
- Si vous avez de la fièvre, il est fortement recommandé de rester à la maison et attendre 24h après la fin de la fièvre avant de réintégrer le travail.

Bonnes pratiques à adopter

- Lavez-vous les mains souvent, à l'eau tiède et savonneuse durant 20 secondes ou désinfectez-vous les mains.
- Couvrez-vous le visage si vous toussez ou éternuez.
- Désinfectez régulièrement les surfaces communes.
- Le vaccin est la meilleure façon de vous protéger et de protéger les autres.
- Pour les 10 jours qui suivent l'apparition des symptômes :
 - Garder vos distances avec les autres, autant que possible, notamment lors des repas.
 - Évitez les contacts avec les personnes vulnérables, comme les personnes âgées, les personnes immunodéprimées et celles qui ont des maladies chroniques.
 - Privilégiez les activités à distance comme le télétravail s'il est possible.
 - Évitez les évènements sociaux non essentiels.
 - Avisez les personnes que vous fréquentez que vous pourriez être contagieux.

Notez que des tests rapides et des masques sont disponibles à l'accueil des ressources humaines et à la Redingote.

Rappel des symptômes de la COVID-19

Avoir l'un des symptômes suivants :

- Fièvre :
 - o à partir de 6 ans : 38,1 °C (100,6 °F) et plus (température buccale)
 - o de 6 mois à 5 ans : 38,5 °C (101,3 °F) et plus (température rectale)
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût
- Toux (nouvelle ou aggravée)
- Essoufflement
- Difficulté à respirer
- Mal de gorge

Ou deux des symptômes suivants :

- Nez qui coule ou congestion nasale (nez bouché) de cause inconnue
- Maux de tête
- Grande fatigue
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Perte d'appétit importante
- Nausées ou vomissements
- Maux de ventre
- Diarrhée

Référence: https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/symptomes-transmission-traitement

Préparée par: J.F. Girard-B./N. Maves/S. Version : 3 Politique : Herrera Date : octobre 2023 Page 2 de 3

Approuvée par: Comité exécutif

Procédure et responsabilités:

Équipier

- L'équipier devra porter le masque pendant la durée de ses symptômes.
- Si l'équipier est dans l'impossibilité de travailler vu ses symptômes généraux, il pourra se prévaloir d'un congé dans sa banque; s'il ne lui en reste plus, il pourra bénéficier d'un congé maladie non-rémunéré.

Supérieur immédiat

- Le supérieur immédiat doit indiquer les journées de maladie ou autre congé sur la feuille de temps afin que l'équipier soit rémunéré;
- Le supérieur immédiat doit informer tout équipier qui n'aurait pas pris connaissance de la présente politique au moment de sa communication, en raison d'une absence de quelque nature qu'elle soit;
- Pour toute situation d'exception, ou en cas de doute, le supérieur immédiat contacte le responsable SST au <u>sst@tremblant.ca</u>.

L'entreprise

• L'entreprise s'engage à consulter régulièrement et respecter les consignes émises par les autorités pour limiter les risques de propagation.

Autres informations:

- 1) L'employeur se réserve le droit de retirer un équipier de son milieu de travail s'il s'oppose aux termes de la présente politique.
- 2) Si le travail de l'équipier le permet, des mesures d'accommodement seront mises en place pour faciliter le télétravail.
- 3) L'équipier requis de s'absenter parce qu'il se trouve dans l'une des situations à risque identifiées ci-dessus pourra :
 - a. Utiliser ses congés de maladie;

et/ou

b. Utiliser l'ensemble de ses banques de vacances, fériés, ou toute autre banque de temps;

Préparée par:J.F. Girard-B./N. Maves/S.Version:3Politique:HerreraDate:octobre 2023Page 3 de 3

Approuvée par: Comité exécutif